

Consignes de tri : Installation de stockage de déchets non dangereux

Déchets acceptés

Déchets non dangereux triés

- Déchets d'Activité Economique triés: Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services
- Ordures ménagères assimilées: Collectes spécifiques d'ordures ménagères produites par un organisme privé ou déchets des communes non collectés par les tournées régulières
- Boues de station d'épuration: Boues non épandables (sous condition des résultats d'analyses)
- Refus de centre de tri d'emballages
- Encombrants non valorisables

Déchets refusés

Déchets Recyclables

PVC Plâtre > 30 % Déchets inertes > 30 % de bois > 30 % plastiques > 30 % Ferraille - canettes

> 50 % Papiers/cartons DEEE: Déchets d'équipement électrique et électronique > 30 % Biodéchets (restes alimentaires, déchets verts,...) > 30 % Verre

Déchets dangereux

Déchets radioactifs Bois traité de classe C Déchets ou emballages de produits dangereux Déchets de mécanique (moteurs, faisceau de câbles, huile de vidange, ...)

Déchets d'activité de soin Déchets d'amiante Pneus Déchets liquides / déchets pulvérulents